ouest france

Novembre 2020

Le Courrier de l'ouest

SAINT LEGER SOUS CHOLET

« Apprendre à faire des choix »

Le conseil municipal des enfants (CME) sera renouvelé pour moitié lors des élections qui se dérouleront jeudi 10 décembre.

Les élèves en CM1-CM2 de l'école privée Saint-Charles (à gauche) et ceux en CM1 de l'école publique des Bois écoutant les explications.

Le conseil municipal des enfants (CME) sera renouvelé pour moitié lors des élections qui se dérouleront jeudi 10 décembre.

Pour leur expliquer le mode de fonctionnement de la structure et les modalités de l'élection, Laurence Tisserond, conseillère municipale déléguée au CME, et Nathalie Caillaud, conseillère municipale, sont venues d'abord à la rencontre des élèves de CM1 de l'école publique des Bois. Elles sont ensuite allées vers ceux de la classe unique de CM1-CM2 de l'école privée Saint-Charles.

Élaborer des projets

« Votre rôle d'élus au sein du CME vous amène à élaborer des projets. Vous travaillerez en lien avec la commission communication. Elle les validera avant de les présenter à l'adoption du conseil municipal pour voir s'ils sont réalisables au niveau financier. Il peut arriver que vous soyez invités à venir défendre vos propositions lors d'une séance du conseil municipal », détaille Laurence Tisserond.

Le CME se réunit le samedi matin 5 fois par an en général. Il a entre autres pour objectif l'apprentissage de la citoyenneté, l'aide à comprendre le fonctionnement de la vie locale, la transmission des valeurs démocratiques, le rapprochement et l'échange entre les générations, la mise en place de projets émanant d'idées communes aux deux écoles, et l'intégration du point de vue des jeunes dans les décisions municipales.

« Pendant ces deux années, vous allez apprendre à faire des choix. Il est important que chaque élu soit présent lors des séances, ne serait-ce que pour respecter le choix de ceux qui vous ont désignés pour les représenter », ajoute Laurence Tisserond.

Les deux élus ont ensuite fait un récapitulatif des actions réalisées depuis 2004, année de mise en place du premier CME. *« J'ai trouvé cela très intéressant. J'aime beaucoup m'investir pour aider les autres. Je n'ai pas encore pris ma décision pour être candidate »*, confie Adèle, élève de CM1 de l'école des Bois.

Les modalités de l'élection

Les électeurs sont scolarisés en classe de CM1 pour l'école des Bois et CM1-CM2 pour l'école Saint-Charles (classe unique). Ils devront être munis d'une carte d'électeur pour pouvoir voter. Chaque classe vote pour les candidats de son école. Pour être candidat, il faut être en classe de CM1 de chacune des deux écoles et habiter à Saint-Léger-sous-Cholet. Les actes de candidatures, avec l'accord des parents, devront être déposés à la mairie jeudi 12 novembre avant 17 h 30 (accueil ou boîte aux lettres).

Du vendredi 13 novembre jusqu'au mercredi 9 décembre inclus, les candidats feront campagne avec affichage de leurs projets et arguments dans les écoles et dans le hall de la mairie. Il y aura deux élus par tranche de dix élèves soit six pour l'école des Bois et deux pour l'école Saint-Charles. Les élections se dérouleront classe par classe à la mairie (sous réserve de l'évolution des conditions sanitaires) à 14 h pour l'école des Bois et 15 h 15 pour l'école Saint-Charles.

Le Courrier de l'ouest

05 Novembre 2020

« Il permet l'apprentissage de la citoyenneté »

Saint-Léger-sous-Cholet — Le conseil municipal enfants sera en partie renouvelé en fin d'année. Ses responsables en ont présenté les modalités, rôle et fonctionnement aux élèves.

Le renouvellement partiel du conseil municipal d'enfants (CME) est prévu en décembre. Dans cette optique, Laurence Tisserond et Nathalie Caillaud, deux des élues adultes en charge du CME, sont allées à la rencontre des élèves de CM1 des deux écoles de Saint-Léger-sous-Cholet, mardi, afin de leur présenter les rouages du conseil municipal d'enfants, et ses objectifs. « **Il permet l'apprentissage de la citoyenneté**, explique Laurence Tisserond, précisant que **les actes citoyens comprennent votre comportement vis-à-vis des autres, c'est-à-dire faire en sorte que chacun se sente bien.** »

Présentation du fonctionnement et des objectifs du CME aux élèves de CM1 de l'école des Bois. Contrairement aux éditions précédentes où les élèves étaient regroupés pour une présentation commune, c'est dans chaque école qu'elle a eu lieu en raison du coronavirus.

| Photo : Ouest-France

Un premier engagement dans la vie de la commune

Mais le CME a aussi pour objectif le rapprochement et l'échange entre générations. L'enjeu est de découvrir des besoins, mettre en place des projets et des idées communes aux élèves des deux écoles, et retranscrire les travaux du CME au reste de la classe, afin que tous les élèves prennent part à la démarche et restent motivés tout au long du mandat jeune. « **Vous pouvez être amené à présenter un projet devant le conseil adulte, ça nous est déjà arrivé** », assure l'élue en charge du CME.

Tous les projets sont validés par les élus adultes. Laurence Tisserond explique aux enfants que « **votre engagement dans la vie de la commune peut aussi vous conduire à un engagement futur** ».

Le vote désignera six élus à l'école des Bois et deux à l'école Saint-Charles. La représentativité par école étant liée au nombre d'élèves par classe.

Candidat et électeur du CME, quelles conditions ?

Pour être électeur, il suffit d'être scolarisé à Saint-Léger, tandis que pour être candidat, il faut aussi y demeurer. Les modalités d'élection seront identiques à celles des adultes. Les élèves devront se munir de leur carte d'électeur, passer dans l'isoloir, émarger, et à voter !

Les déclarations de candidatures, avec accord préalable des parents, se feront le 12 novembre. Les élèves auront ensuite à convaincre leurs camarades *via* une campagne électorale qui s'étalera jusqu'au 9 décembre. Les élections se tiendront ensuite, en mairie, le 10 décembre.

Ravis à l'idée de posséder une carte d'électeur, les élèves se sont inquiétés de savoir : « **Qui sera élu en cas d'égalité ?** » Ce à quoi Laurence Tisserond a répondu qu'il s'agira du plus âgé.

Les candidats ne se sont pour autant pas précipités. Sans doute ont-ils eu besoin de temps pour enregistrer toutes ces nouveautés. À l'image d'Adèle qui confie : « **J'aime bien m'investir pour rendre service aux personnes, mais je ne sais pas encore si je serai candidate** ».

ouest france

05 Novembre 2020

« Fournir deux masques gratuits »

A l'école publique des Bois, l'Association des parents d'élèves donne un coup de pouce aux familles en distribuant deux masques gratuits par élève.

Le port du masque est désormais obligatoire à l'école dès l'âge de six ans. L'Association des parents d'élèves (APE) de l'école publique des Bois a pris l'initiative d'offrir deux masques à chaque élève concerné. Entretien avec Yann Reibel, le président de l'association.

Comment l'idée de cette initiative a-t-elle émergé ?

Yann Reibel : « Nous avons découvert à la dernière minute, comme tous les parents, que nos enfants allaient devoir porter des masques au retour en classe lundi 2 novembre. Il y a quatre jours d'école par semaine, auxquels il faut ajouter le mercredi pour les enfants qui vont en accueil de loisirs. A raison de deux masques par jour, cela représente une dizaine de masques à se procurer pour chacun des enfants. Outre les difficultés d'approvisionnement, il faut prendre en considération le budget que cela représente. Nous avons décidé d'accompagner les parents dans la démarche d'achat et de leur donner un petit coup de pouce en leur fournissant deux masques gratuits. Nous nous sommes rapprochés d'un distributeur voisin, l'entreprise Pulsion Design à La Séguinière. La société a joué le jeu en nous concédant un prix très avantageux pour l'achat des 300 masques qui seront remis aux 150 enfants de l'école publique élémentaire des Bois. Les parents auront également la possibilité de bénéficier d'un tarif négocié sur les masques qu'ils se procureront auprès de la société Pulsion Design. »

Yann Reibel, président de l'APE de l'école publique des Bois, présente un modèle des deux masques que l'association a offert à chaque élève.

Quelle est votre position au regard de la décision de continuer à dispenser l'enseignement au sein des établissements scolaires pendant le reconfinement ?

« Il est difficile de parler au nom de tous les parents d'élèves. Je pense pouvoir dire que globalement, cette continuité de l'enseignement en présentiel est plutôt perçue comme une bonne décision. Lors du premier confinement, il était très compliqué de gérer le travail – le télétravail souvent – et l'école des enfants à domicile. Il faut également reconnaître que le fait de permettre une continuité pédagogique en évitant une seconde rupture dans le parcours scolaire est bénéfique pour les enfants. Le fait de pouvoir retrouver les copains régulièrement est aussi quelque chose d'important pour un bon équilibre des enfants. »

Comment l'association de parents d'élèves vit-elle cette période inédite ?

« C'est un peu compliqué. Beaucoup de temps forts que l'on reconduit d'année en année ont dû être annulés. Tout est assez chaotique et compliqué à gérer. Nous sommes, comme toutes les associations, malheureusement dans le flou. Pour l'instant, nous nous projetons sur la fête des écoles en juin 2021. Dans les conditions actuelles, la motivation a parfois du mal à être au rendez-vous. »

Souhaitez-vous passer un message particulier ?

« Les contraintes liées au protocole sanitaire sont de plus en plus importantes au sein de l'école. On ne peut que reconnaître le mérite de l'équipe enseignante. Elle affiche une belle maîtrise et beaucoup de tolérance dans la gestion de la situation. »

Le Courrier de l'ouest

07 Novembre 2020

Saint-Léger-sous-Cholet

La commune se dote d'une appli mobile

La commune a décidé d'adhérer à l'application pour smartphone Intramuros. Créé par une société angevine il y a deux ans, cet outil est déjà utilisé par de nombreuses communes. Jeudi, lors du conseil municipal Cédric Séchet, adjoint à la communication, l'a présenté.

Intramuros permet de communiquer en direct avec les services de la commune (annuaire, écoles, menus de la cantine, associations, commerces, etc.). Il offre également une description de la commune (infos générales, historiques, géographiques) et recense ses points d'intérêt, ses évènements et ceux du secteur, ainsi que l'actualité postée par la mairie. Cette application permet aussi aux habitants de signaler un problème (chien errant, dépôt d'ordures sauvage, etc.) et de recevoir des notifications.

Les élus se sont interrogés sur la gestion de cette application et sur la contribution aux informations. **« Nous restons les modérateurs de l'appli »**, indique Cédric Séchet, c'est-à-dire jouer le rôle de filtre du contenu apporté. Il se propose notamment de gérer la diffusion des infos (l'accès à l'interface est sécurisé) en lien avec l'équipe municipale, voir avec les services administratifs.

Les élus ont adopté, à l'unanimité, l'idée de souscrire à ce nouvel outil.

Municipalité et habitants vont pouvoir interagir grâce à Intramuros.

| Photo : Ouest-France

« Ça reste un complément au bulletin municipal, avec l'avantage de communiquer en direct », assure l'adjoint. **« Une application qui parle de la commune, c'est plus attractif et ça touchera un autre public, notamment les jeunes,** ajoute le maire Jean-Paul Olivarès. **Aujourd'hui, 80 % de la population est équipée d'un smartphone, les habitudes changent et je trouve qu'Intramuros est propice en cette période. »**

Le téléchargement sur son smartphone (Apple et Android) d'Intramuros est gratuit pour les utilisateurs. Pour la commune, l'abonnement s'élève à 45 € par mois soit 540 € par an, sans surcoût en cas d'apparition de nouvelles fonctionnalités.

Saint-Léger-sous-Cholet

Moins de repas servis l'an dernier au restaurant scolaire

La commission vie sociale a dressé le bilan financier du restaurant scolaire, qui s'élève à 238 863 € entre 2019 et août 2020. Il est légèrement inférieur à celui de l'exercice précédent en raison du confinement et du nombre de repas servis moins important. Même si certains postes, à l'image des produits d'entretien, ont augmenté. **« Il y a eu plus de produits liés à la désinfection des locaux et à l'utilisation du gel hydroalcoolique »**, font remarquer les élus.

« Ce n'est pas la part alimentaire qui pèse dans les charges fixes, mais le personnel », précise le maire Jean-Paul Olivarès, rappelant le prix de revient d'un repas (8,22 €) et la participation communale qui s'élève à 56,92 %.

ouest france

07- 08 Novembre 2020

SAINT-LÉGER-SOUS-CHOLET

Les tarifs de location des salles

Les élus ont arrêté les tarifs de location des salles et du cimetière, jeudi 5 novembre.

Jeudi 5 novembre, en ouverture du conseil municipal, le maire Jean-Paul Olivarès a fait respecter une minute de silence à la mémoire des victimes des deux attentats du 16 octobre à Conflans-Sainte-Honorine et du 29 octobre à Nice.

Tarif de location des salles. « *Une augmentation de 2 % des tarifs de locations des salles est proposée. Les nouveaux tarifs prendront effet en 2023 pour la salle de la Prairie et en 2022 pour les autres* », informe Claire Bimier.

Salle du Petit-Pré : 66 € le vin d'honneur, 145 € pour un jour et 209 € pour deux jours. En ce qui concerne les cours donnés dans la salle du Petit-Pré et dans les salles du pôle culturel, le forfait est de 167 € pour moins de 20 séances annuelles et de 304 € si plus de 20 séances annuelles. La location est gratuite pour les associations saint-légeoises.

Salle de La Prairie : « *En 2019, il avait été décidé qu'à partir de l'année 2022, le forfait ménage deviendrait obligatoire pour les particuliers. Il restera facultatif pour les associations et les entreprises. Même lorsque ce forfait est inclus, les locataires doivent ranger et effectuer un minimum de nettoyage* », insiste Olivier Bacle, adjoint. Il ajoute : « *Dès 2021, la commission vie associative et communication propose de créer une prestation « installation ». Elle ne concernerait que les entreprises qui ne disposent pas de bénévoles pour installer les tables et les chaises. Son montant serait de 240 € TTC pour 2021 et de 245 € TTC pour 2022. Sa revalorisation annuelle sera identique à celle des tarifs de location* ».

A titre d'exemple, pour les particuliers de la commune (-35 % par rapport au tarif de base), le coût de location de la salle principale, du bar et de la cuisine sera de 985 €. Les particuliers de l'extérieur devront payer 1 424 € pour la même prestation. Dans les deux cas, le forfait ménage est inclus obligatoirement.

Pour les associations saint-légeoises, la location des deux salles sans repas payant est minorée de 83 % par rapport au tarif de base. Elle sera de 186 € pour une journée. La location de toutes les salles avec repas payant (minoration de 70 % sur le tarif de base) coûtera 407 € par jour. Dans les deux cas, le forfait ménage n'est pas inclus. Pour les entreprises extérieures, le coût de location des salles pour une journée, sans forfait ménage, est de 1 177 €.

Tarifs du cimetière. Une augmentation de 2 % est proposée. La concession pour un enfant de moins de 10 ans est gratuite. Elle s'élève à 64 € pour une durée de moins de 30 ans et 84 € pour une durée de plus de 30 ans. Pour un columbarium, le coût est de 584 € pour une durée de moins de 30 ans. Pour la même durée, la redevance pour une cavurne est de 217 €. Pour le jardin du souvenir (plaque pendant 30 ans), il en coûte 90 €.

« *Il faudra penser, à l'avenir, à déterminer un tarif pour le renouvellement d'une concession en ce qui concerne les columbariums et les cavurnes* », ajoute Jean-Robert Tignon, adjoint.

Les tarifs de location de la salle de la Prairie pour l'année 2023 ont été votés lors du conseil municipal de jeudi.

Les autres dossiers à l'ordre du jour en bref

Restaurant scolaire. Le bilan financier 2019-2020 fait apparaître 238 863,60 € de recettes dont 102 110,51 € de participation des familles et 135 969,73 € de participation de la commune. Les dépenses s'élèvent à 238 863,60 € dont 166 430,96 € de frais de personnel et 42 237,14 € d'achat de produits alimentaires.

Le prix de revient d'un repas est de 8,22 €. Il était de 6,18 € en 2018-2019. La part alimentaire est de 1,49 € par repas soit 18,10 %. La participation de la commune représente 56,92 %.

« *La baisse du nombre de repas servis (aucun pendant la période de confinement et une fréquentation réduite du 11 mai au 22 juin) et le maintien des effectifs au niveau du personnel expliquent l'augmentation du prix de revient d'un repas* » souligne Chantal Ripoche, première adjointe.

Médiathèque. Marie-Chantal Zétule, la bibliothécaire municipale, fait valoir ses droits à la retraite au 1er janvier 2021. Elle sera remplacée par Chantal Poirier qui prend ses fonctions le 17 novembre. « *La partante et sa remplaçante travailleront quatre semaines en tuilage* », précise Jean-Paul Olivarès. Le conseil approuve la création d'un poste d'agent du patrimoine à partir du 17 novembre et la suppression de l'existant à compter du 1er janvier 2021.

Le Courrier de l'ouest

9 Novembre 2020

SAINT-LÉGER-SOUS-CHOLET

« Quelques doutes sur la reprise »

Si le début de saison a été bon pour les différentes équipes de l'ESSL basket, le club n'en est pas moins confronté à de réelles difficultés.

L'ESSL basket affichait des résultats prometteurs au moment où, comme pour l'ensemble des clubs sportifs amateurs, le reconfinement a stoppé provisoirement les compétitions. Deborah Guichon, la présidente du club, fait le point.

Que faut-il retenir du début de saison ?

Deborah Guichon : « La dynamique est bonne. L'équipe 2 des seniors garçons et celle des seniors filles 2 ont enchaîné les bons résultats. Elles sont bien placées pour accéder à la poule haute de leur championnat au niveau départemental : DM2 pour les garçons et DF2 pour les filles. Les deux équipes ont les moyens d'accéder au niveau supérieur (DM1 et DF1) dès la saison prochaine. L'équipe 1 des filles en région a connu un début de saison un peu compliqué. A sa décharge, elle a rencontré des adversaires qui joueront le haut de tableau. Le dernier match s'est soldé par une victoire de bon augure pour atteindre l'objectif fixé : le maintien. Du côté des jeunes, chaque équipe a disputé trois matchs prometteurs avant le reconfinement qui perturbe la saison. »

La présidente de l'ESSL basket Déborah Guichon est joueuse dans l'équipe des seniors filles 1 et coach des U 18 filles. Elle assure également l'entraînement de l'école de basket.

Comment vivez-vous ce second confinement ?

« Nous sommes pour l'instant à l'arrêt jusqu'au 1er décembre. J'ai quelques doutes sur la reprise. Je crains que le confinement ne soit prolongé au moins jusqu'à fin décembre. Tous les licenciés sont parfaitement conscients que la santé prime avant tout. Il y a cependant une frustration de ne plus pouvoir pratiquer leur sport favori et de donner une vie aux salles de sport. Au niveau financier, cela va devenir difficile. Nous avons un salarié. Nous sommes privés des recettes de bar et nous ne pouvons pas organiser certains évènements. Comme beaucoup d'associations, nous éprouvons de réelles difficultés et nous avons besoin d'être entendus et soutenus pour pouvoir continuer à exister. Je tiens à ce sujet à remercier nos partenaires qui, malgré le contexte difficile, continuent de nous apporter leur concours. »

Qu'avez-vous prévu pendant cette délicate période ?

« Nous avions pu participer à une journée fabrication jus de pommes avant le confinement. Nous allons maintenant le proposer à la vente, dès que les conditions sanitaires le permettront. Un concours de dessin a été lancé pour les jeunes. Ils sont invités à nous faire parvenir une production sur le thème « Noël et le basket ». Les meilleurs dessins illustreront le profil de la page Facebook du club. Une réunion du bureau en visioconférence est prévue dans les prochains jours pour mettre en place des animations : vidéos, défis, quiz... L'important est que nous puissions conserver des liens entre tous les licenciés et maintenir de la convivialité à un moment où tout le monde en a besoin plus que jamais. »

Le Courrier de l'ouest

10 Novembre 2020

SAINT-LÉGER-SOUS-CHOLET

Commerces : deux dimanches en 2021

Voici, en bref, la suite et fin des délibérations du conseil municipal du jeudi 5 novembre.

Commerces ouverts le dimanche. Après consultation des entreprises concernées (Espace Emeraude), le maire propose d'autoriser deux ouvertures annuelles, une en mars et l'autre en novembre à l'une des dates suivantes : le 7, 21 ou 28 mars et le 21 ou 28 novembre.

Mise à disposition d'une parcelle. La municipalité est propriétaire d'une parcelle de 245 m² actuellement enherbée située entre les numéros 9 et 11 de la rue de l'Epinette. Un riverain a demandé à pouvoir en disposer gratuitement. En contrepartie, il s'engage à l'entretenir. « *Ce terrain, actuellement fauché par les agents des services techniques, est destiné à devenir un passage le jour où l'on développera l'habitat dans la zone du Martineau* », précise Jean-Paul Olivarès. Le conseil autorise le maire à signer une convention de mise à disposition. « *La commune pourra en reprendre la jouissance quand elle le souhaitera* », précise Pascal Danieau, adjoint.

Commission cadre de vie. La commission réfléchit à l'aménagement de l'accueil de la mairie. Une réflexion est également en cours sur la restructuration du restaurant scolaire et le réaménagement des blocs sanitaires et des vestiaires. Au niveau de la buvette du foot, tous les devis sont arrivés. « *Le démarrage de l'aménagement intérieur va être déterminé en fonction de l'emploi du temps des agents des services techniques* », informe Jean-Robert Tignon.

Vie sociale. La commission réfléchit à une action pour pallier l'annulation du repas des aînés.

Solidarité inondations. Le 20 octobre, la tempête « Alex » a caudé de lourds dégâts dans les Alpes-Maritimes. Le maire propose de verser 1 000 €. Ce versement se fait via l'Association des maires des Alpes-Maritimes.

Le Courrier de l'ouest

10 Novembre 2020

Saint-Léger-sous-Cholet

Alexandra Poirier prend les rênes de la médiathèque

Chantal Zétule, responsable de la médiathèque, va faire valoir ses droits à la retraite. Elle sera remplacée par Alexandra Poirier, qui prendra ses fonctions à compter du 17 novembre, de manière à bénéficier de quatre semaines de travail en commun avec Chantal Zétule.

L'effectif communal s'établit désormais à vingt-sept titulaires ou stagiaires, dont onze à temps complet (presque vingt-et-un équivalents temps plein), et dix contractuels dont un temps complet.

ouest france

10 Novembre 2020

Saint-Léger-sous-Cholet

Suivis des travaux : le retour des commissions

La commission cadre de vie travaille actuellement sur l'aménagement de la zone d'attente de la mairie, où seront installés plusieurs vitrines et affichages. Elle est aussi en attente du retour de l'agence Fardin pour restructurer le restaurant scolaire, réaménager les blocs sanitaires et vestiaires.

Les travaux de la maison de l'enfance se poursuivent. « **Ça avance correctement, avec toutefois une petite semaine de retard sur la partie extension** », précise l'adjoint Pascal Danieau. Concernant la buvette du foot, « **nous sommes en attente d'un devis électricité. Les aménagements intérieurs, réalisés par les services techniques, sont programmés** », rapporte Jean-Robert Tignon, adjoint à l'urbanisme et à l'environnement.

Le projet de restructuration de la rue de l'Étoile est à l'étude avec le Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement de Maine-et-Loire. Elle sera prochainement regravillonnée et balayée.

À la vie sociale, on réfléchit à l'apport de pain bio au restaurant scolaire, ainsi qu'aux actions pour venir en aide aux personnes isolées ou/et en difficulté, comme lors du premier confinement, et à une solution de remplacement du repas des aînés, annulé en raison de la pandémie.

ouest france

10 Novembre 2020

Saint-Léger-sous-Cholet

1 171 € de réparation sur un candélabre

Deux candélabres ont été endommagés, rue des Mauges, près du rond-point de Gasma. La réparation de l'un d'eux est prise en charge par l'assurance du véhicule qui a été identifié.

Pour le second, la réparation se chiffre à 1 561 €, dont 1 171 € à la charge de la commune, le reste étant du ressort du Syndicat intercommunal d'énergies du Maine-et-Loire.

ouest france

10 Novembre 2020

Saint-Léger-sous-Cholet

Solidarité : 1 000 € pour les Alpes-Maritimes

Par solidarité avec les communes sinistrées des Alpes-Maritimes, où la tempête *Alex* a ravagé trois vallées (Vésubie, Roya et Tinée), provoquant des inondations destructrices, la commune a décidé de verser 1 000 € au fonds mis en place par l'association des maires des Alpes-Maritimes.

En soumettant cette aide au conseil municipal, le maire Jean-Paul Olivarès rappelle « **un bilan humain lourd, des infrastructures majeures telles que les routes, ponts, réseaux d'électricité et de communications, stations d'épuration et de nombreux équipement publics emportés** ».

La décision a fait l'unanimité.

ouest france

10 Novembre 2020

Les tarifs municipaux relevés de 2 %

En préambule du conseil municipal, jeudi dernier, le maire Jean-Paul Olivarès a invité les conseillers à **« partager tous ensemble une minute de silence à la mémoire des victimes des attentats, Samuel Paty, professeur d'histoire-géographie, et les trois personnes tuées à la basilique Notre-Dame de Nice »**.

Parmi les points adoptés ensuite, les élus ont déterminé les divers tarifs communaux. Ces derniers seront uniformément relevés de 2 % en janvier. **« Nous préférons appliquer des hausses régulières plutôt qu'une grosse augmentation »**, précise Claire Bimier, adjointe à la vie associative et à la communication.

Ceci concerne les différents types de concession au cimetière, ou la médiathèque, dès 2021.

Pour les salles municipales, les tarifs revus prendront effet en 2022, la municipalité anticipant les locations. Celles destinées aux cours, hors associations saint-légeoises, se loueront 167 € pour un forfait de moins de vingt séances annuelles, et 304 € au-delà.

La salle du Petit-Pré, louée par un particulier saint-légeois, coûtera 66 € pour un vin d'honneur, 145 € pour une journée et 209 € pour deux jours. Gratuité pour les associations, de même qu'au pôle culturel où particuliers et entreprises sont exclus.

Salle de la Prairie, les tarifs seront applicables en 2023, toujours suivant la règle de l'anticipation, les réservations se faisant très longtemps à l'avance. À titre d'exemple, le tarif sera de 985 € pour un particulier saint-légeois louant la salle principale, le bar et la cuisine pour une journée, et de 1 424 € pour un particulier extérieur.

Prestation installation

Pour une association saint-légeoise, la location d'une journée des deux salles et du bar sans repas (comme pour un concours de belote) s'élèvera à 183 €. Elle sera de 470 € pour toutes les salles avec repas payant. Pour les entreprises extérieures, la location de toutes les salles pour une journée (sans forfait ménage) sera de 1 177 €.

« L'ensemble des tarifs est décliné en fonction des deux tarifs de base. La distinction entre semaine ou week-end n'est plus faite », précisent les élus.

Le forfait ménage, inclus à partir de 2022, sera obligatoire pour les particuliers, mais reste facultatif pour les associations et les entreprises. La commission vie associative a également décidé de créer une prestation installation, proposée uniquement aux entreprises (240 € en 2021, puis 245 € en 2022).

ouest france

10 Novembre 2020

SAINT-LÉGER-SOUS-CHOLET

« Se préparer à un prolongement »

Jean-Paul Olivarès, maire de la commune, fait le point sur ce deuxième confinement. Il n'est guère optimiste sur la date de fin de celui-ci.

ENTRETIEN

Comment vivez-vous ce deuxième confinement ?

Jean-Paul Olivarès : « Depuis le premier confinement, nous avons eu une succession de plans avec des protocoles sanitaires. Nous sommes toujours restés dans l'esprit de la protection de la personne. Au regard des informations régulières que nous donnait l'Agence régionale de santé, on s'attendait à l'arrivée d'une nouvelle période de confinement. Cette fois, nos services, de même que le restaurant scolaire et les écoles sont ouverts. Il y a une volonté du gouvernement de moins pénaliser l'économie. Il faut voir si cela va durer dans le temps. À titre personnel, je suis un peu surpris que cette période prenne fin au bout de quatre semaines. Je crains qu'il faille se préparer à un prolongement au-delà du 1er décembre. »

Quelles mesures ont été mises en place ?

« Nous avons réenclenché le soutien aux personnes en situation fragile. L'idée est de prendre de leurs nouvelles et de les aider pour les courses. Il semblerait que les besoins soient moins importants qu'au printemps. »

> « Cela va avoir un impact sur le prochain budget »

Quelle est votre opinion sur la fermeture des commerces non essentiels ?

« Je suis un peu surpris par la fermeture de ces commerces ou entreprises, notamment les salons de coiffure où le protocole sanitaire était très pointu. Je pense que dans certains petits commerces, le risque est moins important que dans les grandes surfaces. Mon sentiment est qu'une fois de plus, ces dernières sont favorisées. La municipalité est dans la démarche de soutien de l'Association des maires de France à l'égard des commerces non essentiels. »

Le maire, Jean-Paul Olivarès, est surpris par la fermeture de certains commerces dans le cadre de la période de confinement.

> « La chance d'être épargnés par rapport à certaines communes »

Quel impact pensez-vous que la pandémie aura sur le budget 2021 de la commune ?

« Nous sommes en train de faire le point sur les dépenses effectuées et sur les pertes enregistrées dans le cadre du Covid-19. Nous avons investi dans des masques, du plexiglas, du gel hydroalcoolique... Le salaire du personnel communal a toujours été maintenu. L'annulation des locations de la salle de la Prairie représente plusieurs dizaines de milliers d'euros de pertes. Tout cela cumulé va forcément avoir un impact sur le prochain budget. »

Il semble qu'il y ait eu un cluster au sein du club de tennis de table loisirs. Qu'en est-il ?

« En participant à un entraînement, le 13 octobre, un licencié du club de tennis de table loisirs, ignorant qu'il était porteur du virus, a déclenché une vague de contamination dans le club. Le vendredi suivant, dès qu'il a eu connaissance de sa positivité au test, il a averti le président qui m'a tout de suite tenu informé. Nous avons pris la décision de fermer la salle pour 15 jours. Le couvre-feu et le confinement sont ensuite arrivés. Nous avons également fermé le boulodrome communal. Les deux clubs ont de nombreux adhérents communs. Au niveau de la population, à ma connaissance, nous avons la chance d'être épargnés par rapport à certaines communes voisines. »

Le Courrier de l'ouest

11 Novembre 2020

Le conseil opte pour l'application « Intramuros »

Lors de la séance du conseil municipal du jeudi 5 novembre, Cédric Séchet, conseiller délégué au numérique, a présenté l'application pour smartphone « Intramuros » : « *Il s'agit d'une application qui a été créée par une société angevine, il y a deux ans. C'est un réseau social local dont la vocation est de permettre un lien direct entre les communes et leurs citoyens. De nombreuses communes l'ont déjà adoptée.* »

Avec l'application, la commune dispose d'une interface sécurisée pour diffuser ses informations. Elle permet également aux habitants de signaler un fait inhabituel dans la commune en temps quasi réel (accidents, dépôts sauvages de déchets, chien errant...). Pour les associations, l'outil leur donne l'occasion de communiquer leur organigramme et d'informer sur les événements qu'elles organisent. Il en va de même pour les commerces qui mettent en place des opérations ponctuelles.

La commune modérera « les informations divulguées »

Pour répondre à des questions d'élus qui s'interrogeaient sur les éventuelles dérives de l'application, Cédric Séchet a tenu à rassurer en affirmant : « *Nous serons les modérateurs de toutes les informations divulguées. Nous les filtrerons toutes avant qu'elles ne soient mises en lignes* ».

Le coût de l'opération pour la commune est de 540 € par an (45 € par mois) avec un engagement de trois ans, soit 1 620 € au total. Le téléchargement de l'application sur le téléphone est, lui, gratuit pour les utilisateurs.

« *La période me paraît particulièrement propice à avoir cet outil. Il faut se mettre au goût du jour. Aujourd'hui, une grande partie de la population possède un smartphone. Le fait de télécharger l'application est un excellent moyen d'être en contact avec elle* », détaille Jean-Paul Olivarès, maire.

Le conseil a donné son accord à l'unanimité pour adhérer à l'application.

Le Courrier de l'ouest

11 Novembre 2020

Deux masques distribués à chaque élève de l'école des Bois

Le port du masque étant devenu obligatoire à partir de 6 ans, l'association de parents d'élèves de l'école publique (APE) des Bois a décidé de soulager les familles, en offrant deux masques lavables par enfant. Une attention particulièrement saluée par les familles.

Mais pas seulement. « **C'est une super initiative, et on remercie vivement l'APE pour ce geste important en ce moment,** souligne la directrice Servane Allain. **Les enfants s'y adaptent plutôt bien. L'un d'eux a quand même demandé si on pouvait inscrire, sur la liste des privilèges accordés lors des comportements positifs, celui de pouvoir sortir respirer seul dehors sans masque ! »**

Propos partagés par Anne Laure Le Golvan, en poste auprès des CM2 avec Servane Allain, qui espère néanmoins « **que ça ne dure pas trop** ». À l'heure de la distribution, elle a prodigué aux élèves les conseils d'entretien de leur protection.

Après la distribution des masques, Anne Laure Le Golvan a expliqué aux élève de CM2 les consignes d'entretien, à lire avec leurs parents. | PHOTO : OUEST-F

ouest france

13 Novembre 2020

Le basket veut garder le lien malgré le confinement

Saint-Léger-sous-Cholet — Le basket s'est arrêté avec le reconfinement. La saison avait pourtant bien démarré. Des actions sont mises en place pour remédier aux finances en berne et garder le lien social.

À son grand désespoir et celui des licenciés, Déborah Guichon, présidente du club de basket de l'Entente sportive saint-légeoise, craint que le confinement se poursuive jusqu'à la fin décembre. Même si, officiellement, les consignes sont actuellement au premier décembre.

« **La santé prime avant tout. Mais les licenciés sont frustrés de ne plus pouvoir pratiquer** », témoigne la présidente. Elle pointe également des difficultés sur le plan financier. « **C'est un peu compliqué. Nous sommes privés de recettes de bar et dans l'impossibilité d'organiser certains évènements.** » Comme beaucoup d'autres, « **le club a besoin d'être entendu et soutenu pour continuer d'exister** ».

Déborah Guichon, présidente, a dressé un bilan du début de saison au basket et présenté les pistes pour garder le lien avec les licenciés. | Photo : Ouest-France

Début de saison prometteur

Déborah Guichon tient cependant à « **remercier les partenaires qui, malgré les circonstances, continuent d'apporter leur concours** ». Avant le confinement, le club a, par ailleurs, participé à la fabrication de jus de pommes. « **Il sera vendu dès que les conditions le permettront.** »

La dirigeante étudie également toutes possibilités d'organiser des animations à mettre en place durant le confinement : « **Style entraînements en vidéo ; l'objectif étant de conserver le lien avec tous les licenciés et de créer des moments de convivialité** ».

L'ESSL basket a déjà lancé un concours de dessin destiné aux jeunes de moins de 13 ans sur le thème « Noël et le basket ». Les meilleurs illustreront le profil Facebook du club.

Déborah Guichon a, par ailleurs, brossé un début de saison qui s'annonçait plutôt pas mal. « **Les équipes seniors 2 garçons et les seniors 2 filles ont fait un très bon début de saison. Elles sont toutes les deux bien placées pour accéder à la poule haute du championnat au niveau départemental.** ». Et ce, malgré des problèmes d'effectif chez les filles avec des blessées ou des malades.

Cependant « **elles ont pu compter sur la solidarité des U 18 qui n'ont pas hésité à apporter leur concours** ». Elle ajoute : « **Ces deux équipes ont les moyens de monter en fin de saison et d'accéder au plus haut niveau départemental.** ».

Le début de saison a été un peu plus compliqué pour l'équipe filles qui évolue en région.

Mais Déborah relativise toutefois. « **Elles ont rencontré des équipes de haut de tableau et ça ne devrait pas les empêcher de se maintenir. C'est leur objectif.** »

Pour les jeunes, elle rapporte qu'avant le confinement « **les résultats étaient prometteurs** ».

ouest france

14-15 Novembre 2020

Deux masques gratuits pour les élèves de l'école publique des Bois

Anne-Laure Le Golvan, enseignante, explique aux écoliers de la classe de CM2 les consignes d'entretien des masques pour qu'ils assurent une protection efficace.

Jeudi, les 150 écoliers des classes de CP jusqu'à celles de CM2 de l'école publique des Bois ont reçu les deux masques offerts à chacun d'eux par l'association des parents d'élèves (voir CO du 7 novembre). Cette initiative fait suite au port du masque rendu obligatoire à l'école pour les enfants à partir de 6 ans. La distribution a été assurée par les enseignants. Ils n'ont pas manqué de leur expliquer les consignes d'entretien pour assurer l'efficacité de la protection. « *Nous remercions vivement l'association des parents d'élèves d'avoir pris cette décision* », souligne Servane Allain, la directrice. Elle ajoute : « *Les enfants, dans l'ensemble, s'y adaptent plutôt bien. L'un d'eux a toutefois demandé s'il pouvait inscrire dans la liste des privilèges accordés pour un bon comportement la possibilité de sortir seul dehors pour pouvoir respirer sans masque* ».

ouest france

16 Novembre 2020